

suites des créanciers de la succession de son oncle, qu'il n'avait acceptée prudemment que sous bénéfice d'inventaire. La vente des terres de la Liègue, de Bellegarde, de Riverie et d'une maison que les seigneurs de la Liègue possédaient à Lyon, près du pont de bois sur la Saône (1), fut ordonnée, à la requête de Marthe de la Beaume d'Hos-tun, veuve de Claude-Charles de Bron, qui réclamait le paiement de ses reprises matrimoniales fixées à la somme de 103,300 livres, dans une transaction passée le 27 septembre 1673, avec le comte de la Roue. Ce fut ainsi qu'une sentence de la sénéchaussée de Lyon, du 16 mars 1680, adjugea Bellegarde et la Liègue à Pierre de Vinols, seigneur de la Tourrette, au prix de 83,049 livres, et la terre et seigneurie de Riverie aux frères Jean et François Bénéon, seigneurs de Châtelus et de Saint-Denis-sur-Coise, pour la somme de 174,110 livres (2).

Dépossédé de Riverie et de Bellegarde, Balthazard de Pierrefort se retira dans ses terres de la Roue, de Montpeloux et de la Chaux, dont nous lui voyons rendre hommage en 1684 (3).

XXIII. LES BÉNEON ET LES GRIMOD BÉNEON. M. ET MADAME DE MONTHEROT. — Les Bénéon étaient originaires de Saint-Symphorien-le-Château. C'est dans cette petite ville qu'étaient nés Jean et François Bénéon, tous deux fils de Thomas Bénéon et d'Antoinette Lagier. Venu en 1617, à Lyon, où il exerça la profession de marchand passementier, Jean acquit une fortune considérable

(1) Ce pont était situé à la place du pont actuel de Tilsitt.

(2) Sentence de la Sénéchaussée de Lyon, communiquée par M. Ranvier de Bellegarde, ancien juge au tribunal civil de Lyon.

(3) Noms féodaux. V^o *Pierrefort*.